

Unieux,  
le vendredi 8 décembre 2023.

Monsieur le Maire  
à Mmes & MM. les Conseillers municipaux

Cher (e) Collègue,

Je vous serais très obligé de bien vouloir assister à la réunion publique du Conseil municipal qui se tiendra, en séance ordinaire, le :

**LUNDI 18 DÉCEMBRE 2023**  
**à 18 h 30**  
**Mairie d'Unieux**  
**salle du Conseil municipal (2<sup>e</sup> étage)**

**ORDRE DU JOUR :**

1. Décision modificative n°2 - Budget commune 2023
2. BP 2024
3. Subventions aux associations
4. Ressources humaines
5. Recensement de la population 2024
6. Mairie - local médecin
7. Parc Holtzer
8. Appartement ancienne Mairie
9. Demandes de subventions d'investissement
10. Saint-Etienne Métropole : Charte de la biodiversité
11. Syndicat Intercommunal des Rives (SIDR)
12. Convention avec le SIEL
13. Retrait de la commune du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine (SIVO)

**QUESTIONS :**

*Suivant les modalités de l'article 6 du règlement intérieur du Conseil municipal de la Ville d'Unieux, les questions désirant être abordées lors du Conseil municipal doivent parvenir en mairie avant le*  
**VENDREDI 15 DÉCEMBRE 2023 À 12 H.**

Vous trouverez sous ce pli les notes de synthèse ou les projets de délibérations valant notes de synthèse.

Il vous est possible de consulter les dossiers du Conseil municipal en mairie, ainsi que toutes les pièces se rapportant à l'ordre du jour. La Direction Générale des Services se tient par ailleurs à votre disposition pour tous renseignements.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,  
C. FAVERJON.



SÉM

SAINT-ÉTIENNE  
la métropole

# NOTES DE SYNTHÈSE

## 1 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 (DM2) - BUDGET COMMUNE 2023

Suite à la Commission Gestion-Finances du 5 décembre dernier, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la décision modificative n°2 (DM2) de 2023 pour le budget de la commune comme suit :

42316 Code INSEE	VILLE D'UNIEUX Budget COMMUNE - 058 00	DM n°2 2023
---------------------	---	-------------

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

#### DM2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-002-020 : Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	91.00 €
<b>TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>91.00 €</b>
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	2 100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023-317 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	14 357.83 €	0.00 €	0.00 €
D-023-322 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	166.67 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>19 624.50 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-777-317 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résultat	0.00 €	0.00 €	0.00 €	14 357.83 €
R-777-322 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résultat	0.00 €	0.00 €	0.00 €	166.67 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>14 524.50 €</b>
D-65888-020 : Autres charges diverses de gestion courante	0.00 €	91.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>91.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-7062-313 : Redevances et droits des services à caractère culturel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 000.00 €</b>
R-75888-020 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 100.00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 100.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>19 715.50 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>19 715.50 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 100.00 €
R-021-317 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	14 357.83 €
R-021-322 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	166.67 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>19 624.50 €</b>
D-139148-317 : Subv. inv. acclifs amort. - Autres communes	0.00 €	14 357.83 €	0.00 €	0.00 €
D-139148-322 : Subv. inv. acclifs amort. - Autres communes	0.00 €	166.67 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>14 524.50 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-1641-01 : Emprunts en euros	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-165-020 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	2 100.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 100.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>19 624.50 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>19 624.50 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>39 340.00 €</b>		<b>39 340.00 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser

## 2 - BP 2024

Dans l'attente du vote du budget 2024, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant délégation à engager et à liquider 25% des dépenses du précédent budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023 et des décisions modificatives, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

Pour le chapitre 20 : 50 000 €

Pour le chapitre 21 : 170 000 €

Pour le chapitre 23 : 200 000 €

## 3 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

### ➤ Subventions sportives OMS 2024

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir attribuer les subventions sportives OMS 2024 comme suit :

	Pour rappel Subvention OMS 2023 (en euros)	Subvention 2024 proposée par OMS	Subvention pour activités sportives non affiliées	Total Subventions 2024	Acompte à payer (en euros) 75 %	Reste (en euros) 25 %	<b>A PAYER (en euros) Janvier 2024</b>
ALSU	2538	2529	255	2784	2088	696	<b>2088</b>
Arc en Ciel	3884	4002	334	4336	3252	1084	<b>3252</b>
AS Sampicot	299	299		299			<b>299</b>
Arts Martiaux	3758	3190		3190	2393	798	<b>2393</b>
FUB42	10245	12188		12188	9141	3047	<b>9141</b>
Boule du Coq	299	299		299			<b>299</b>
Association Sportive du collège BDR				833			<b>833</b>
Les Perroquets	299	299		299			<b>299</b>
Gymnastique A. France	780	980		980			<b>980</b>
Gymnastique Val Ronzière	646	735		735			<b>735</b>
Goshindo	255		255	255			<b>255</b>
OCO	7593	8224		8224	6168	2056	<b>6168</b>
PLCQ	2925	2410	275	2685	2014	671	<b>2014</b>
SBHV	713	665		665			<b>665</b>
ACCORD Tai Chi	279		261	261			<b>261</b>
Tennis Club	14508	14316		14316	10737	3579	<b>10737</b>
UFOR	9253	7507		7507	5630	1877	<b>5630</b>
UTA	1901	1998		1998	1499	499	<b>1499</b>

➤ **Aide aux familles pour la prise de licences**

Pour la saison 2023/2024, dans le cadre de la subvention « aide aux familles à la prise de licences des jeunes Unieutaires âgés de 5 à 20 ans », il est proposé au Conseil municipal d'allouer les subventions suivantes aux associations listées ci-dessous, correspondant à une subvention de 15 € par licence :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Nombre de jeunes unieutaires de - de 20 ans</b>	<b>- 15 €</b>	<b>TOTAL de la Subvention AIDE aux familles à la prise de licences</b>
<b>Arc En Ciel</b>	29	15	435
<b>Arts Martiaux Unieux</b>	42	15	630
<b>FUBasket42</b>	50	15	750
<b>Asso Sportive du Collège BDR</b>	98	15	1470
<b>OCO</b>	119	15	1785
<b>ALSU Korfbal</b>	14	15	210
<b>Tennis Club Unieux</b>	70	15	1050
<b>UFOR</b>	27	15	405
<b>Unieux Tir à l'Arc</b>	4	15	60
<b>GV A. France</b>	3	15	45

➤ **Subvention exceptionnelle à l'association les Restos du Cœur**

Compte tenu de la situation liée à la pauvreté et par conséquent de l'augmentation des besoins en colis alimentaires, il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 2000 euros à l'association Unieutaire, les Restos du Cœur. Celle-ci sera versée sous forme de 4 bons de commande de 500 € pour des achats notamment alimentaires ou de premières nécessités.

**4 - RESSOURCES HUMAINES**

➤ **Modification du tableau des effectifs**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les modifications du tableau des effectifs comme suit :

- Transformation d'un poste d'Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe en poste de Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe au 22.02.2024.
- Transformation d'un poste d'Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe en poste d'Adjoint administratif au 01.02.2024.

➤ **Convention Pôle santé au travail CDG 42**

La commune d'Unieux adhère depuis plusieurs années au service de médecine du travail et de prévention des risques professionnels « Pôle Prévention et Santé au travail » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Il s'agit d'un service payant pour les communes. Organisé autour d'une équipe pluridisciplinaire regroupant médecins, infirmiers, préventeurs, psychologues du travail et secrétaires médicales, le « Pôle Prévention et Santé au Travail » a pour mission de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail, avec deux grands types de missions : le suivi médical et infirmier, et l'action en milieu de travail.

Il est proposé au Conseil municipal de renouveler cette convention en choisissant, comme précédent, l'option 1 : Médecine du Travail ainsi que l'option 2 : Prévention des Risques Professionnels.

Les nouveaux tarifs seront communiqués par le Centre de Gestion 42 prochainement et seront transmis ensuite aux Conseillers municipaux.

Il est également proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer cette convention.

## **5 - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024**

Lors du dernier Conseil municipal, il avait été adopté les barèmes de paiement des agents recenseurs. Pour la première fois dans notre commune et en vue d'une généralisation future, l'INSEE expérimente un questionnaire supplémentaire intitulé « Enquête Famille 2024 » que devront remplir uniquement les femmes âgées de 18 ans au 1er janvier 2024 et dont la résidence se situe sur le district n°10.

L'agent recenseur chargé de ce district devra traiter ce questionnaire supplémentaire, il est donc proposé d'ajouter un barème pour prendre en compte cette mission supplémentaire.

Le Barème « Enquête Famille 2024 » est de 1,85 € par questionnaire.

## **6 - MAIRIE - LOCAL MÉDECIN**

Comme cela a été évoqué au cours de la Commission Gestion Finances, Aménagement du Territoire et Développement Durable du 5 décembre dernier, il est proposé au Conseil municipal d'approuver une convention à intervenir pour permettre le déroulement d'accueils, par des médecins, de patients dans le cadre de soins non programmés. Il s'agit d'une permanence qui devrait être organisée deux fois par semaine au sous-sol de la Mairie, ancien local du médecin, la Mairie prenant en charge les petites fournitures pour permettre le déroulement de cet accueil.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention ainsi que tous les documents afférents.

## **7 - PARC HOLTZER**

Le Conseil municipal avait décidé de céder un local du parc Holtzer à Madame LANDON locataire actuel. Pour des raisons personnelles et impérieuses, il a été convenu avec l'intéressée, de suspendre les effets du contrat actuel de location et de la promesse de vente pendant 4 mois, pour faire le point fin janvier.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette suspension des effets du bail et de la promesse de vente ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents.

## **8 - APPARTEMENT ANCIENNE MAIRIE**

Il a été loué l'appartement de l'ancienne Mairie à Madame SABOT. Du fait, d'une incompréhension avec les services de la Trésorerie, et avant la mise en place définitive du système de prélèvement automatique pour son loyer, il a été facturé à Madame SABOT des frais d'huissier pour une somme de 88,20 € à la suite des procédures automatiques du Trésor Public. Il est proposé au Conseil municipal de prendre en charge ces frais, à titre exceptionnel, pour une somme de 88,20 €.

## **9 - DEMANDES DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

La Préfecture de la Loire a adressé aux communes la circulaire traditionnelle relative aux demandes de subvention DETR/DSIL. Les dossiers doivent être déposés avant le 2 février 2024.

Dans ce cadre et afin de poursuivre le programme d'investissements en faveur de la transition énergétique, il est proposé au Conseil municipal de valider les projets de rénovation énergétique suivants en fonction des subventions qui pourront être obtenues et dans le cadre des moyens budgétaires de la commune et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer les dossiers de demandes de subventions pour ces investissements :

- CLAJ.
- École élémentaire du Bourg : Logements des instituteurs – salle Max Blaison.
- École maternelle du Vigneron : Logements des instituteurs.

Il est également proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer d'autres dossiers de demandes de subvention auprès d'institutions pour ces projets (Région Auvergne-Rhône-Alpes notamment), ainsi que pour le complément au système de vidéoprotection.

## **10 - SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE : CHARTE DE LA BIODIVERSITÉ**

La commune d'Unieux intervient depuis de nombreuses années en faveur du développement durable et de la biodiversité. Dans le cadre de cette politique, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer la Charte de la Biodiversité de Saint-Étienne Métropole, ainsi que tous les documents en découlant.

## **11 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES RIVES (SIDR)**

### **➤ Avance sur subvention**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser au SIDR une avance sur la subvention 2024 d'un montant de 200 000 €.

### **➤ Rapport du SIDR 2022**

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil municipal le rapport d'activités annuel du Syndicat Intercommunal des Rives (SIDR) pour l'année 2022, annexé à la présente convocation.

## **12 - CONVENTION AVEC LE SIEL**

Afin de répondre aux exigences de la loi 3DS, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention à intervenir avec le SIEL pour l'adhésion au service de mise à jour du logiciel d'adressage pour un montant annuel de 10 euros.

Préalablement à cette mise à jour annuelle, la Poste est missionnée pour la certification et la mise au format de la « Base Adresse Locale » pour un montant de 17 898 euros TTC.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer ladite convention avec le SIEL.

## **13 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLÉE DE L'ONDAINE (SIVO)**

### **➤ Processus d'arrêt du SIVO et retrait de la commune du syndicat**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la note d'incidence de retrait de la commune, d'acter le retrait de la commune du SIVO, d'acter le principe d'arrêt du SIVO, ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents en découlant.

### **➤ Rétrocession de parcelles**

Il est également proposé au Conseil municipal d'accepter la rétrocession par le SIVO à la Ville d'Unieux de deux parcelles situées au Pertuiset qui sont des espaces publics, les parcelles AP38 et AP39 et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué de signer tous les documents afférents.

---

## **PROCURATION**

En mon absence, lors de la séance du **lundi 18 décembre 2023 à 18h30**,

Je soussigné(e), NOM, Prénom.....

Conseiller(e) municipal(e) donne mandat de voter en mon nom

à M. (Mme)..... Conseiller(e) municipal(e)

Fait à UNIEUX, le  
Signature